

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-228/SG/FP portant intégration du personnel dans le cadre territorial.

n° 74-228/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Mohamed Ismael, chauffeur en service à la direction des Finances (Ministère des Finances) qui a subi avec succès de l'épreuve technique de chauffeur-mécanicien, est intégré pour compter du 1er janvier 1973 dans le cadre des agents techniques et ouvriers du corps territorial des Travaux publics et du Port et 'classé agent technique de 1re classe, 1er échelon (indice 330) avec les ancienneté conservée d'un an, trois mois (PB n° 21 CT, poste bloqué n° 13 SH).